STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Aux fins de décision

1. OBJET

Ce document a pour objet de soumettre l'approche recommandée par le Secrétariat pour améliorer l'engagement de la société civile, établie en fonction de la consultation effectuée auprès des parties prenantes du GPE, laquelle imposera un examen systématique de la part de tous les partenaires du GPE à l'échelle nationale et internationale.

2 DÉCISIONS PROPOSÉES

Le Secrétariat demande au Conseil d'administration d'approuver les décisions suivantes :

BOD/2013/11-XX – Société civile : le Conseil d'administration :

a. approuve la stratégie recommandée au GPE et à ses partenaires afin de mieux appliquer le principe d'engagement de la société civile énoncé à l'Annexe 1 du document 05 de BOD/2013/11,

b. approuve le deuxième engagement de fonds de l'administrateur fiduciaire au profit de l'UNESCO, en qualité d'entité de supervision, d'un montant de 7,25 millions USD en soutien au Fonds de la société civile pour l'éducation au titre de la période de 2014/15, 508 078 USD en commissions de gestion des entités et 324 227 USD au titre de l'allocation de supervision,

c. demande au Secrétariat du GPE de mettre au point une proposition de soutien de la société civile pour 2015-2018, en collaboration avec la Campagne mondiale pour l'éducation, l'Internationale de l'éducation et d'autres parties prenantes, aux fins de l'examen du Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion qui se tiendra en face à face au mois de juin 2014.

3. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

3.1 Le Partenariat mondial pour l'éducation (le « GPE ») a consacré le principe d'engagement de la société civile dans le cadre de la planification, du suivi et de la surveillance

du secteur de l'éducation dans sa Charte et ses politiques. Toutefois, la société civile demeure confrontée à des défis d'intégration en termes de planification et de suivi du secteur de l'éducation, ainsi que sur le plan d'une représentation efficace à l'échelle internationale. Afin de remédier efficacement aux insuffisances de la participation effective de la société civile dans les processus du GPE, ce document passe brièvement en revue trois domaines pour lesquels est demandée l'approbation du Conseil d'administration.

3.2 En premier lieu, ce document du Conseil **récapitule les principaux domaines dans lesquels doivent collaborer le Secrétariat et les partenaires du GPE** pour améliorer ou mieux appliquer les politiques et procédures du GPE afférentes à la société civile, fournir une aide en renforcement des capacités pour consolider la mobilisation de la société civile, ainsi que les interventions du GPE et de ses partenaires visant à soutenir une implication plus efficace et inclusive des acteurs de la société civile dans l'ensemble des processus, opérations et efforts de suivi assurés par le GPE tant au niveau national qu'international. De plus amples renseignements sur cette approche stratégique du GPE sur la mise en œuvre du principe d'inclusion de la société civile, sont disponibles dans l'Annexe 1.

3.3 En outre, ce document **recommande d'approuver le décaissement de la deuxième tranche de financement au titre de la phase 2014 du Fonds de la société civile pour l'éducation (le « FSCE »)**, compte tenu des accords contractuels et programmatiques satisfaisants qui ont été établis en 2013 entre le Partenariat mondial pour l'éducation, l'UNESCO en sa qualité d'entité de supervision et la Campagne mondiale pour l'éducation. De plus amples informations sur le statut de mise en œuvre du Fonds de la société civile pour l'éducation sont disponibles dans l'Annexe 2.

3.4 Ce document **décrit également brièvement le besoin d'assurer auprès de la société civile un appui prévisible, s'inscrivant sur le long terme, afin d'améliorer les capacités et les mécanismes nécessaires pour faciliter l'implication de ses acteurs dans les processus du secteur de l'éducation.** Il examine ce qui justifie que le GPE affecte des ressources à ces efforts au cours de la prochaine période de reconstitution de 2015 à 2018, permettant à la fois au Partenariat mondial de mener à bien sa mission et de soutenir de solides mécanismes de responsabilité nationale liés aux stratégies nationales d'éducation ainsi que le Programme de développement durable au-delà de 2015. Ce document recommande au Partenariat mondial de travailler avec les parties prenantes de la société civile afin de mettre au point une proposition relative à ce soutien aux fins de l'examen du Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion en face à face.

4. CONTEXTE

4.1 **Principe d'inclusion de la société civile du Partenariat mondial pour l'éducation** : la société civile devrait jouer un rôle national qui contribue à promouvoir une surveillance démocratique de l'éducation, accroître la responsabilité des gouvernements pour la prestation d'un enseignement public et améliorer l'efficacité de l'éducation en répondant aux besoins de tous les élèves. Le Partenariat mondial pour l'éducation reconnaît ce rôle et a clairement exprimé celui-ci dans sa charte, ses processus nationaux, son plan stratégique et

dans ses autres politiques et normes. Dans ce contexte, les organisations de la société civile comprennent les acteurs non étatiques présents dans la vie publique, exprimant les intérêts et les valeurs de leurs membres ou d'autres personnes, en tenant compte de considérations d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique, religieux, philanthropique ou d'une autre nature. Celles-ci peuvent inclure des groupes communautaires, des ONG, des syndicats, des organisations de populations autochtones, des organismes caritatifs, des instituts de recherche, des groupes confessionnels, des mouvements sociaux, des associations professionnelles et des fondations privées. L'articulation du rôle de la société civile, proposée par le GPE, réside dans le respect du Cadre d'action de Dakar, qui énonce la responsabilité internationale consistant à « garantir l'engagement et la participation de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies en faveur du perfectionnement de l'enseignement ».[1]

4.2 Le **plan stratégique** du Partenariat mondial pour l'éducation affirme également :

« *Le Partenariat mondial aidera la société civile au sens large, le corps enseignant, le secteur privé et les fondations privées à participer aux groupes locaux des partenaires de l'éducation (les « GLPE ») et au dialogue politique au niveau national. L'inclusion significative de la société civile (y compris d'ONG internationales, d'ONG et d'associations locales, de syndicats d'enseignants ainsi que d'organisations communautaires et de groupes de parties prenantes au plan local, comme les parents et les élèves) imposera une participation accrue et plus opportune de ces partenaires dans l'élaboration de plans d'éducation nationaux, de requêtes de dons au titre de la mise en œuvre du programme et d'examens sectoriels conjoints. En veillant à une ouverture effective des processus du GPE à la société civile, le Partenariat mondial peut contribuer à promouvoir des stratégies nationales d'éducation adaptées aux besoins des communautés et mettre les acteurs locaux en mesure d'exiger des services éducatifs de qualité et d'en suivre la mise en œuvre* ».[2]

4.3 **La Charte du Partenariat mondial pour l'éducation,** telle que révisée par le Groupe de travail sur la gouvernance, confirme à nouveau le rôle de la société civile dans le Partenariat mondial dans l'article 3.3.3, qui expose les grandes lignes du rôle des organisations de la société civile :

En plus des rôles et responsabilités [du Groupe de partenaires de développement] les organisations non gouvernementales (notamment les organisations de la société civile

[1]Le Cadre d'action de Dakar déclare que : *les élèves, les enseignants, les parents, les communautés, les organisations non gouvernementales et autres organismes représentant la société civile doivent se voir conférer une nouvelle envergure politique et sociale étendue à tous les niveaux de la société, afin d'inciter les gouvernements au dialogue, à la prise de décision et à l'innovation concernant les objectifs en éducation de base. Forte d'une considérable expérience, la société civile a un rôle essentiel à jouer dans l'identification des obstacles aux objectifs de l'éducation pour tous, ainsi que dans l'élaboration de politiques et de stratégies afin de les éliminer. Cette participation, notamment au niveau local par le biais de partenariats entre les établissements scolaires et les communautés, ne doit pas se limiter uniquement à l'approbation des décisions ou des financements par l'État. Les gouvernements doivent plus exactement mettre en place des mécanismes réguliers de dialogue, à tous les niveaux de prise de décisions, qui permettront aux citoyens et aux organisations de la société civile de contribuer à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'éducation de base. Ceci est essentiel pour favoriser l'élaboration de cadres responsables, complets et souples en matière de gestion de l'éducation. Afin de faciliter ce processus, des capacités devront souvent être développées au sein des organisations de la société civile.*

[2]Plan stratégique du GPE de 2012-14, p. 34.

internationales et locales, les représentants du corps enseignant, les fondations du secteur privé et du secteur privé) participent au Groupe de partenaires de développement pour :

a) contribuer aux progrès qui permettent de tendre vers les objectifs de l'EPT par une sensibilisation et un dialogue sur la politique à mener dans le secteur de l'éducation et la mise en œuvre de cette politique par un financement adapté, la qualité, les acquis d'apprentissage ainsi que les mécanismes de surveillance et de contrôle ;

b) veiller à ce qu'un vaste panel de voix représentatives soit inclus dans la discussion en ce qui concerne le développement, l'exécution et le suivi du sectoriel de l'éducation ; et

c) engager un dialogue sur l'action à mener pour renforcer les politiques intérieures et combler les lacunes de responsabilisation.[3]

4.4 La stratégie du GPE, qui vise à améliorer la mobilisation de la société civile (y compris celle du corps enseignant), s'avère non seulement fondamentale pour le modèle de partenariat et son principe de responsabilité mutuelle, mais également pour le respect des approches de développement admises qui reconnaissent que les résultats durables obtenus en faveur des plus défavorisés sont supérieurs si la société civile est fermement impliquée et engagée dans les processus de développement. En outre, les acteurs de la société civile constituent des intervenants essentiels aux efforts d'amélioration de la gouvernance et de la transparence, afin de rendre les gouvernements responsables de la réalisation de progrès en éducation, notamment au profit des plus marginalisés.

4.5 **Progrès dans la mise en œuvre du principe :** la participation de la Campagne mondiale pour l'éducation depuis la formation du Partenariat mondial pour l'éducation il y a dix ans et l'intégration du corps enseignant, représenté par l'Internationale de l'éducation, dans le nouveau cadre de gouvernance du partenariat ont facilité une sensibilisation grandissante à l'intérieur du partenariat au rôle de la société civile dans le secteur de l'éducation. À cette fin, le GPE a mis au point et préconisé des normes en faveur de l'inclusion de la société civile dans la gouvernance mondiale du partenariat, ainsi que dans le dialogue sur les politiques d'éducation, la mise en œuvre et le suivi de ces dernières dans les pays partenaires en développement.[4] Il a également fourni un financement et un appui au Fonds de la société civile pour l'éducation de 2009 à 2011, puis de 2013 à 2014, afin d'aider les acteurs de la société civile à améliorer leurs capacités à participer aux processus du GPE.

4.6 L'appui du GPE assuré auprès des organisations de la société civile présente d'impressionnants résultats en termes de participation aux processus des politiques d'éducation : le nombre de pays déclarant une représentation de la société civile dans leurs GLPE a augmenté de 16 à 41 entre 2010 et 2013. Selon l'évaluation indépendante du FSCE, « *le FSCE a contribué à*

[3] La Charte du Partenariat mondial pour l'éducation, p. 7-8.
[4] Veuillez consulter, pour exemple, le Guide du processus GPE au niveau des pays http://www.globalpartnership.org/media/GPE_Country_Level_Process_Guide_Aug_2012.pdf et Préparation et évaluation du plan sectoriel de l'éducation http://www.globalpartnership.org/media/docs/library/121106-Guidelines-for-Education-Sector-Plan-Preparation-and-Appraisal-EN.pdf

la transformation de réseaux de la société civile en agents politiques essentiels dans les débats sur l'enseignement. En outre, il a activement œuvré pour faire valoir le droit à « l'éducation pour tous », accomplissant d'importants changements d'orientation nationale dans de nombreuses régions de la planète. Toutefois, la contribution de la société civile au cadre d'action de l'éducation pour tous ne doit pas seulement être considérée sous l'angle de l'efficacité de l'aide. Des réseaux de la société civile correctement articulés et compétents peuvent concourir à faire avancer les objectifs de l'éducation pour tous ainsi qu'à la démocratisation des politiques éducatives à différents niveaux. Relativement à ce dernier point, le FSCE a créé des espaces permettant aux organisations de la société civile et aux citoyens d'avoir leur mot à dire au sujet de l'éducation et de demander des comptes à leurs gouvernements ».[5]Ces rapports d'évaluation et d'avancement, remis au Partenariat mondial pour l'éducation pour la période de 2009 à 2012, démontrent que l'intégration de la société civile dans les processus de politiques sectorielles accroît la responsabilisation et améliore la réactivité du secteur de l'éducation à l'égard de la société civile.[6]

4.7 **Entraves à la mise en œuvre du principe** : plusieurs contraintes continuent toutefois à entraver l'objectif visant à garantir une inclusion efficace et homogène d'acteurs non étatiques dans les processus afférents au secteur de l'éducation tant au plan national qu'international. S'inspirant des nombreux commentaires formulés par les membres de la société civile et les organisations d'enseignants, les difficultés ci-dessous, liées à l'inclusion, persistent : la première entrave fondamentale réside dans l'absence d'informations systématiques qualitatives et quantitatives sur la participation de la société civile, qui est actuellement développée par le GPE, la Campagne mondiale pour l'éducation ainsi que par d'autres organisations et évoluera à mesure de sa mise en œuvre. Deuxièmement, dans la pratique, les représentants de la société civile ne participent pas encore de façon constante aux activités et événements régionaux et internationaux du GPE (ateliers internationaux, réseaux sur les bonnes pratiques, etc.), au dialogue mené au plan international sur les politiques d'éducation, aux campagnes de sensibilisation ni à d'autres événements animés par le GPE. Le troisième défi consiste à garantir l'intégration systématique des représentants de la société civile, notamment ceux des enseignants, dans le dialogue avec le groupe local des partenaires de l'éducation, dans l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation et les efforts annuels de suivi sectoriel.

4.8 Bien que la société civile assure un solide suivi de la politique d'éducation, du financement et de la prestation de services dans de nombreux pays, la Campagne mondiale pour l'éducation et l'Internationale de l'éducation signalent que leurs membres demeurent exclus des efforts de suivi officiels dans plusieurs pays du GPE.[7] Ceci est particulièrement vrai des organisations d'enseignants, qui ne participent toujours pas aux processus d'élaboration des

[5]RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES FONDS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'ÉDUCATION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET NATIONALE, p. 7.
http://campaignforeducation.org/docs/csef/CSEFev_FINAL_REPORTv4_complete.pdf
[6]Pour accéder à ces rapports d'avancement, veuillez vous rendre sur le site http://www.globalpartnership.org/finance-and-funding/global-partnership-for-education-fund/civil-society-education-fund/.
[7]Évaluation 2013 de l'Éducation pour tous, Internationale de l'éducation et le RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES FONDS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'ÉDUCATION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET NATIONALE, p. 7.

politiques nationales dans de nombreux pays. Même dans les pays faisant état d'une mobilisation solide de la société civile dans les activités de suivi, les gouvernements et les membres des groupes locaux des partenaires de l'éducation ont la possibilité de profiter davantage du rôle de surveillance assumé par la société civile pour infléchir des changements de politique et suivre plus efficacement les prestations de service aux niveaux décentralisés. Le Secrétariat recommande une approche de suivi plus homogène, associant de multiples parties prenantes, de sorte que l'expertise, l'expérience et les connaissances de la société civile puissent peser sur les stratégies et cadres nationaux en matière d'éducation.

4.9 Il est à noter que les entraves, qui se rapportent aux capacités de la société civile à effectivement exercer son rôle, constituent l'une des priorités absolues du GPE depuis 2009 et sont prises en compte dans les financements approuvés pour le programme du Fonds de la société civile pour l'éducation. Bien que le Fonds de la société civile pour l'éducation continue de dispenser une formation et son soutien aux acteurs de la société civile, ces efforts sont généralement considérés comme étant insuffisants pour parvenir à un dialogue inclusif et à un suivi du secteur de l'éducation sans la coopération des autres partenaires du GPE en vue de permettre aux parties prenantes de la société civile de jouer un rôle dans ces processus.

5. DÉCISIONS PROPOSÉES POUR DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN 2014 ET ULTÉRIEUREMENT

5.1 Malgré les progrès considérables accomplis par le GPE visant à rationaliser l'inclusion de la société civile, des efforts supplémentaires demeurent nécessaires dans plusieurs domaines pour garantir l'adoption de cet objectif tout au long des processus du GPE. Le Secrétariat du GPE suggère au Conseil d'administration d'approuver la stratégie recommandée pour faire progresser la participation de la société civile à laquelle travaillent le Secrétariat et les partenaires du GPE, d'approuver la deuxième tranche de 7,25 millions USD de financement du Fonds de la société civile pour l'éducation et le Secrétariat demande à collaborer avec les partenaires sur une proposition de soutien en faveur de la société civile s'inscrivant sur un plus long terme.

5.2 **Approche stratégique du GPE pour améliorer l'engagement de la société civile :** le Secrétariat du GPE a identifié les domaines-clés (exposés à l'Annexe 1) vers lesquels les efforts du GPE doivent converger pour améliorer l'implication des acteurs de la société civile. En s'assurant de la prise en compte systématique de ces domaines d'amélioration, dans lesquels le Secrétariat du GPE et ses partenaires ont la possibilité d'améliorer et de faciliter la mobilisation efficace de la société civile, les membres du GPE peuvent commencer à identifier leurs responsabilités et à prendre des mesures pour mettre en œuvre le principe d'inclusion de la société civile dans l'ensemble des travaux du GPE. Les recommandations proposées dans l'Approche stratégique d'engagement de la société civile ne prétendent pas constituer des obligations exhaustives, mais proposent un point de départ aux fins de l'examen et de l'adoption de la part de toutes les parties du Partenariat mondial. Les domaines présentant une possibilité d'améliorer de façon plus concrète et systématique l'implication de la société civile comprennent :

a. l'amélioration du Secrétariat du GPE, y compris de ses systèmes et de ses capacités en personnel, afin de mobiliser et de soutenir utilement les acteurs de la société civile.

b. Le renforcement des capacités des partenaires au niveau des pays du GPE et l'affectation de ressources en vue d'une inclusion plus efficace des acteurs de la société civile dans les processus nationaux. Cette approche stratégique intègre un soutien supplémentaire aux membres des groupes locaux des partenaires de l'éducation et une aide continue afin que les acteurs de la société civile participent au dialogue politique national (y compris par le biais de liens renforcés avec le Fonds de la société civile pour l'éducation et les activités soutenant ce programme aux niveaux régional et international).

c. Le renforcement des capacités et l'amélioration du niveau de participation des représentants de la société civile à l'échelle internationale. Cette approche stratégique inclut un soutien pour le représentant de la société civile présent au Conseil d'administration, au comité consultatif financier et aux autres sous-comités, ainsi que pour les activités sur le plan international.

5.3 **Approbation de fonds pour le programme du Fonds de la société civile pour l'éducation en 2014/15** : le Secrétariat recommande au Conseil d'administration d'approuver 7,25 millions USD en soutien au Fonds de la société civile pour l'éducation pour 2014 et les quatre premiers mois de 2015. Malgré certains problèmes et retards, l'UNESCO et le Secrétariat estiment qu'un travail considérable a été accompli par la CME et ses partenaires au cours de la période couverte par le rapport et que de solides bases ont été établies de nature à favoriser une réussite de la mise en œuvre des activités du projet par les coalitions à l'échelle nationale, régionale et internationale, dans le cadre de la phase suivante.

5.4 Le rapport joint à l'Annexe 2 traite des cinq premiers mois (avril à août 2013) du projet. Au cours de la période visée par ce rapport, la CME et ses partenaires, en collaboration avec l'UNESCO, ont œuvré pour s'assurer de la présence des fondements appropriés permettant de garantir une réalisation efficace des objectifs du programme, en prenant en considération les enseignements tirés de l'évaluation de la dernière période de programme du FSCE et en abordant les questions soulevées par le Conseil du GPE de décembre dernier, en particulier la nécessité d'un plan de mise en œuvre détaillé assorti de jalons clairs, d'une approche et d'une structure améliorées sur le plan de la gouvernance, ainsi que d'un cadre efficace de suivi et d'évaluation.

5.5 Bien que le premier transfert de fonds soit intervenu plus tard que prévu, ce qui a été source de sérieuses difficultés pour la CME, un travail significatif a été effectué afin d'améliorer le programme et ses structures, un soutien intensif a également été apporté aux processus de planification des coalitions nationales dans le cadre d'un processus de solide collaboration mobilisant non seulement la CME et les partenaires régionaux de mise en œuvre, mais également un certain nombre d'autres ONGI/organisations internationales participant à travers le nouveau groupe des partenaires internationaux du FSCE. Ceci a mis en évidence la façon dont le FSCE peut parvenir à servir d'intermédiaire pour non seulement soutenir l'activité de la

société civile au niveau national, mais également pour coordonner un soutien international à cette activité.

5.6 Dès approbation de la deuxième tranche de financement par le Conseil d'administration du GPE, qui sera examinée lors de sa réunion de novembre 2013, l'accord conclu entre l'UNESCO et la CME devra être modifié de manière à intégrer le montant supplémentaire de 7,25 millions USD. Parallèlement, en tenant compte du retard intervenu dans la signature des accords et dans le transfert du premier versement (lequel a différé à son tour les activités du projet), le plan de mise en œuvre et le calendrier de décaissements doivent être révisés, de même que le projet doit être prolongé, sans frais supplémentaires, du 31 décembre 2014 au mois d'avril 2015 afin de conserver une durée totale de 24 mois, comme prévue initialement.

5.7 **Élaboration d'une proposition du Conseil d'administration décrivant le soutien du Partenariat mondial en faveur de la société civile au cours de la prochaine période de reconstitution des ressources** : compte tenu de l'étendue du défi résidant dans le fait de s'assurer qu'une société civile diversifiée et représentative est mise en mesure d'exercer efficacement son rôle dans les processus, la gouvernance et le financement du GPE, le Secrétariat du GPE recommande au Conseil d'administration d'examiner son rôle dans les efforts d'affectation des ressources afin de renforcer l'engagement de la société civile au cours de la prochaine période de reconstitution des ressources. L'évaluation indépendante du Fonds de la société civile pour l'éducation, effectuée entre 2009 et 2011, a permis de constater que : « *Les contraintes de temps, l'incertitude relative à l'avenir du programme et les retards survenus dans le financement ont marqué dans une certaine mesure le cheminement du projet et le niveau de réalisation de ses objectifs* ».8Le GPE doit donc impérativement œuvrer pour s'assurer que les contraintes de temps, l'incertitude et le manque de prévisibilité n'affaiblissent pas les efforts ultérieurs pour réaliser les objectifs associés à l'habilitation des acteurs de la société civile dans le secteur de l'éducation.

5.8 Le Secrétariat recommande ainsi au Conseil d'administration de lui demander d'inciter les parties prenantes intéressées, les experts et les organisations de la société civile, y compris la Campagne mondiale pour l'éducation et l'Internationale de l'éducation (comme les membres du conseil d'administration du GPE qui gèrent la représentation de la société civile à l'échelle internationale) à mettre au point une proposition faisant état du soutien technique et financier devant être proposé par le GPE afin de faciliter un engagement et une participation plus solides de la société civile. Lors de la réunion du Conseil d'administration qui se tiendra en face à face au mois de juin 2014, cette proposition doit être analysée et englober la prochaine période de reconstitution des ressources s'échelonnant de 2015 à 2018. Cette proposition doit brièvement décrire le rôle, les activités et les ressources nécessaires en vue d'un soutien programmatique durable en faveur de l'engagement de la société civile dans le dialogue et la surveillance dans le secteur de l'éducation, y compris en soutenant le Fonds de la société civile pour l'éducation, ainsi qu'en matière de mise à l'échelle du travail en cours pour améliorer les capacités

[8]FONDS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'ÉDUCATION À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET NATIONALE RAPPORT D'ÉVALUATION DU FSCE [don du GPE/FDPE n. TF094688], p. 7.

techniques et organisationnelles des organisations d'enseignants pour prendre part aux Groupes locaux des partenaires de l'éducation pour la période courant de 2015 à 2018.

5.9 Tandis que la communauté internationale oriente sa priorité sur un nouveau programme de développement durable pour la période ultérieure à 2015, il est indispensable que les mécanismes procèdent à un audit de la progression, ce qui permettra aux communautés marginalisées et aux parties prenantes citoyennes de s'exprimer dans les cadres des politiques nationales établies en matière d'éducation. Grâce à son soutien au Fonds de la société civile pour l'éducation et au corps enseignant, l'expérience acquise par le GPE au cours des dix dernières années lui permet de fournir une base solide pour construire les mécanismes de responsabilité au plan national et tirer profit du rôle pouvant être exercé par la société civile en vue de garantir la satisfaction de tous les besoins des élèves.

6. IMPLICATIONS POUR LES RESSOURCES DU SECRÉTARIAT

Afin de mettre en œuvre son principe d'engagement et de participation de la société civile, le Secrétariat du GPE devrait pouvoir agir dans le cadre de son budget ordinaire. Sur la base des discussions en cours avec les partenaires du GPE visant à mieux définir leurs besoins afférents à leurs responsabilités dans ce programme, le Secrétariat du GPE entreprendra un examen des ressources supplémentaires nécessaires pour apporter un soutien efficace à ses partenaires. Lorsque des ressources supplémentaires seront nécessaires pour permettre au Secrétariat du GPE d'aider ses partenaires à exercer efficacement leurs rôles en tant que, par exemple, organismes de coordination, membres de la société civile participant au Conseil ou autres organisations impliqués dans cette stratégie, ces ressources seront intégrées dans la proposition remise au Conseil d'administration lors sa première réunion se déroulant en face à face au mois de juin 2014.

7. PROCHAINES ÉTAPES

7.1 Approche stratégique de l'engagement de la société civile

1. Le Secrétariat du GPE partagera avec les groupes locaux des partenaires de l'éducation les domaines d'amélioration envisagés pour améliorer la mobilisation de la société civile et entamera un examen des lacunes de la mise en œuvre. Le Secrétariat du GPE incitera également les représentants de la société civile au conseil à mettre au point une proposition d'amélioration de leurs capacités afin de représenter efficacement leurs constituants.

2. Le Secrétariat du GPE collaborera avec la Campagne mondiale pour l'éducation et l'Internationale de l'éducation afin d'établir un cadre de suivi de l'implication et de la participation de la société civile dans les processus du GPE.

3. Le Secrétariat du GPE examinera les observations issues des exercices ci-dessus afin de déterminer les activités, politiques, pratiques ou soutiens nécessaires pour rendre tous les partenaires en mesure de mobiliser efficacement la société civile. Cet ensemble d'activités sera prévu dans le plan de travail et les budgets à venir du Secrétariat.

7.2 Approbation du financement pour le Fonds de la société civile pour l'éducation

1. Dès l'approbation, l'administrateur fiduciaire collaborera avec l'UNESCO pour garantir un transfert rapide des fonds pour soutenir la deuxième année d'activités dans le cadre du Fonds de la société civile pour l'éducation.

2. L'UNESCO et la Campagne mondiale pour l'éducation rédigeront une mise à jour sur le Fonds de la société civile pour l'éducation pour la seconde réunion du Conseil d'administration se tenant en face à face en 2014.

7.3 Demande de proposition pour le soutien du GPE en faveur de l'engagement de la société civile de 2015 à 2018

1. Le Secrétariat du GPE incitera la Campagne mondiale pour l'éducation et l'Internationale de l'éducation à examiner les domaines à envisager. Sur cette base, le Secrétariat du GPE sollicitera les commentaires des membres du Conseil d'administration et des groupes qui y sont représentés, ainsi que ceux des spécialistes des domaines visés (celui des outils relatifs à la responsabilité sociale, par exemple).

ANNEXE 1 : STRATÉGIE RECOMMANDÉE POUR LE GPE ET SES PARTENAIRES AFIN D'AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE D'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le Partenariat mondial pour l'éducation exerce à de nombreux niveaux pouvant permettre à la société civile d'apporter une valeur ajoutée au dialogue sur les politiques, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à la sensibilisation dans le secteur de l'éducation, à la fois au plan national et international. En premier lieu, le Secrétariat du GPE peut proposer des outils aux partenaires du GPE et aider ces derniers à s'engager de diverses manières favorisant l'intégration des acteurs de la société civile, y compris une assistance technique, le renforcement du consensus, des directives, des fonctions de suivi et de transparence. En second lieu, le GPE peut apporter un soutien aux membres des groupes locaux des partenaires de l'éducation (notamment au niveau des ministères de l'Éducation) et assurer le renforcement des capacités de ces derniers afin d'impliquer la société civile tout au long des processus de développement, de mise en œuvre et de suivi des plans sectoriels de l'éducation, ainsi que dans le Partenariat mondial pour l'éducation et d'autres cadres de financement de l'éducation. En troisième lieu, le GPE peut accroître son soutien à la représentation internationale de la Société civile au niveau du Conseil d'administration, du comité consultatif financier et d'autres organismes consultatifs et décisionnels internationaux. Les domaines suivants correspondent à ceux identifiés par le Secrétariat du GPE comme présentant la possibilité d'améliorer la mise en œuvre de son principe d'inclusion de la société civile.

1. Amélioration des systèmes du Secrétariat du GPE et de ses capacités en personnel pour mobiliser les acteurs de la société civile

Afin de permettre un engagement plus efficace des représentants de la société civile et des enseignants, le Secrétariat examinera ses systèmes et mettra en œuvre des vérifications régulières afin de s'assurer que les besoins et intérêts de la société civile sont satisfaits dans le cadre de la fonction du Secrétariat. Parmi les éléments importants de cette orientation stratégique peuvent être cités les efforts d'amélioration de la transparence des informations concernant l'élaboration, le financement et le suivi des politiques nationales ; l'instauration de contacts réguliers avec les acteurs appropriés de la société civile au cours des missions de pays ; le soutien à la mise en œuvre des directives du GPE afférentes à la planification sectorielle de l'éducation et l'aide à la clarification du rôle et de la responsabilité des partenaires dans ce programme ; la fourniture de plates-formes de partage des informations et la dispense de formations sur les questions concernant la société civile, y compris les calendriers applicables aux processus nationaux, les documents de politique, les contributions au Fonds du GPE, les groupes locaux des partenaires de l'éducation ; l'inclusion systématique des événements liés au GPE, des réseaux sur les bonnes pratiques ou d'autres groupes pertinents afin de soutenir la mise en œuvre du plan stratégique du GPE. Ces efforts peuvent être soutenus par l'intermédiaire d'une plus forte implication de la structure du Fonds de la société civile pour l'éducation ; le Secrétariat du GPE aspire à maximiser les suggestions des parties prenantes de la société civile en définissant les besoins et les possibilités d'interventions.

2. Renforcement des capacités et affectation de ressources en faveur de processus nationaux plus inclusifs

La priorité doit être accordée à la consolidation de la participation inclusive des organisations de la société civile dans les processus nationaux concernant les domaines suivants : a) le développement de plans d'éducation nationaux et de mises à jour de plans, b) la mise au point d'applications financières du GPE, c) la mise en œuvre de diverses activités de responsabilité sociale au sein des stratégies nationales d'éducation et des programmes du GPE et d) le suivi conjoint des plans d'éducation nationaux et du financement des programmes du GPE. Pour chacun de ces processus, le GPE intégrera la participation de la société civile, œuvrera afin de promouvoir une mobilisation significative et efficace de la société civile et s'investira dans des activités pour renforcer les capacités des acteurs de la société civile afin de soutenir une supervision et des actions de sensibilisation fondées sur des données probantes.

a. Appuyer les efforts des membres des groupes locaux des partenaires de l'éducation afin de créer un environnement propice à l'engagement de la société civile, y compris en aidant les gouvernements, les organismes de coordination et l'entité de supervision/entité de gestion à mobiliser les représentants de la société civile et des enseignants. Cette orientation stratégique comprend notamment les éléments-clés suivants : fournir des directives claires dans la politique du GPE communiquée aux ministères, organismes de coordination et entités de supervision/gestion sur le principe et les avantages présentés par la mobilisation d'une participation significative des représentants de la société civile dans la mise au point de plans sectoriels de l'éducation, y compris la mise en œuvre d'un cadre de suivi et de contrôle de l'inclusion des acteurs de la société civile et de leur niveau de participation ; cibler un soutien et une formation complémentaires auprès des ministères, organismes de coordination et entités de supervision/gestion sur ce que représente une bonne participation et sur les moyens permettant de garantir un environnement favorable à celle-ci ; aider les groupes locaux des partenaires de l'éducation à suivre la qualité et le niveau de participation de la société civile à leurs réunions et tout au long du cycle de développement et de contrôle des dons du GPE ; faciliter les efforts visant à s'assurer que les groupes de la société civile peuvent accéder aux documents de politiques d'éducation, y compris au plan local et dans les langues locales, selon le besoin ; veiller à l'intégration systématique de groupes de la société civile dans les examens sectoriels conjoints et prêter une attention accrue aux méthodes de responsabilisation sociale dans le suivi sectoriel ; un soutien permanent doit être dispensé auprès de la société civile par le Secrétariat.

b. Assurer un solide soutien programmatique au Fonds de la société civile pour l'éducation, y compris un soutien et un engagement en faveur des éléments d'apprentissage du programme et du renforcement des capacités sur les plans régional, national et international. Les financements du GPE actuellement fournis au Fonds de la société civile pour l'éducation (gérés par la Campagne mondiale pour l'éducation) sont utilisés pour renforcer et allouer des ressources aux coalitions nationales de la société civile dans environ 50 pays en vue de participer aux processus

d'élaboration des politiques nationales, d'élargir la mobilisation citoyenne, d'effectuer un suivi ainsi qu'une analyse et de partager les enseignements dans l'ensemble de la société civile. Le renforcement des liens entre le travail des coalitions, la politique nationale et les processus de suivi constitue une priorité de l'actuelle phase du FSCE et le soutien permanent à ceci sera nécessaire de la part du Secrétariat du GPE et des autres partenaires du GPE au niveau national. Tandis que les coalitions nationales bénéficient actuellement du soutien de la CME, de réseaux régionaux et d'ONGI dans le cadre du FSCE, il existe une possibilité de concevoir et de mettre en œuvre un appui plus systématique associant de multiples partenaires afin d'encourager les parties prenantes nationales à prendre part au dialogue de politique générale. De la même manière, l'Internationale de l'éducation et l'UNESCO collaborent pour améliorer les capacités des syndicats d'enseignants à participer au dialogue social par le biais d'un don finançant les activités mondiales et régionales. En prenant appui sur les expériences actuelles acquises par ces efforts, le GPE peut consolider ce travail en créant de meilleurs liens dans l'ensemble du partenariat, avec les ressources, l'expertise technique, les réseaux et autres apports à ces fins. Cela peut notamment comprendre la dispense de formations, une collaboration et un accompagnement des coalitions et des syndicats d'enseignants d'un pays sur les processus du GPE, le suivi du secteur de l'éducation, la gestion des finances publiques ou d'autres questions sectorielles pertinentes. L'approfondissement de la compréhension des partenaires du GPE relative aux besoins et aux défis auxquels sont confrontés les groupes marginalisés et les représentants de la société civile peut de façon générale éclairer le soutien aux groupes locaux des partenaires de l'éducation et les adaptations à apporter aux systèmes du Secrétariat du GPE.

3. Renforcement des capacités et amélioration de la participation des représentants de la société civile au niveau international

En complément du renforcement de la participation nationale de la société civile, il est nécessaire de s'assurer qu'un soutien suffisant est apporté pour que les représentants de la société civile puissent exercer efficacement leur rôle dans la gouvernance mondiale du partenariat. Actuellement, les principales arènes d'engagement de la société civile en matière de dialogue sur les politiques internationales sont notamment le Conseil d'administration, le comité consultatif financier, les réseaux sur les bonnes pratiques et les groupes de travail du Conseil, bien que d'autres soient constituées selon le besoin.

a. Conseil d'administration : des défis similaires doivent être relevés par les représentants de la société civile présents au Conseil d'administration, de même qu'auprès d'autres groupes constitutifs du Conseil comptabilisant des ressources diverses et moins importantes, comme ceux des pays partenaires en développement qui recensent de nombreux membres. Ceci est notamment vrai pour les représentants de la société civile du sud, qui sont chargés de représenter la société civile dans 60 pays partenaires du GPE. Il importe d'aborder les facteurs qui leur permettront de pleinement informer leurs groupes constitutifs et de représenter utilement leurs positions. Des enseignements peuvent donc être tirés des méthodes appropriées permettant de renforcer leur participation aux réunions de Conseil d'administration, y compris

l'établissement de séances régulières préalables aux réunions du Conseil d'administration, de séminaires en ligne sur les processus et les domaines du GPE, ainsi qu'un autre appui pour rendre les représentants de la société civile en mesure de préparer collectivement des positions dérivées et permettre un examen et un débat utiles. Le programme actuel du Fonds de la société civile pour l'éducation peut également aider à allouer des ressources aux efforts des membres de la Campagne mondiale pour l'éducation visant à s'organiser en interne pour présenter de façon efficace des informations émanant de toutes les coalitions des parties prenantes de la société civile.

b. Comité consultatif financier ou nouveaux sous-comités du Conseil : la société civile est actuellement représentée par des membres au comité consultatif financier ; ces membres étant toutefois chargés de représenter les intérêts et avis de la société civile dans des pays émettant des requêtes de financement auprès du GPE, des mesures doivent impérativement être prises afin de faciliter l'exécution de ce rôle. Parmi les mesures pouvant être mises en œuvre peuvent être cités une liste de suivi des coalitions nationales ayant été associées au processus de développement du programme du GPE et de la façon dont celles-ci l'ont été, un soutien en vue de la discussion à engager au plan national avec les parties prenantes de la société civile concernant les processus d'application, des efforts de communication accrus afin d'informer la société civile nationale de la possibilité de faire part de suggestions au représentant de leur comité consultatif financier et l'examen systématique de l'inclusion de mécanismes de responsabilisation sociale dans la phase de conception pour les dons du GPE. Le programme du Fonds de la société civile pour l'éducation peut également aider à améliorer les suggestions des coalitions sur les requêtes de dons pour le comité consultatif financier, en assurant un soutien favorisant la diffusion, l'analyse et les comptes rendus de ses membres sur les documents relatifs aux dons du GPE.

d. **Autres comités, réseaux sur les bonnes pratiques ou événements au plan international :** le Secrétariat du GPE, les membres du Conseil d'administration et les parties prenantes des partenaires participent à une diversité de forums afin de stimuler les discussions d'ordre politique sur les domaines de priorité stratégique du GPE ou d'accroître la visibilité sur des questions particulières. Toutefois, dans ces arènes, la société civile est principalement représentée par des ONGI caractérisées par un engagement plus faible, émanant d'organisations et de coalitions régionales ou nationales. Certaines méthodes ont été utilisées afin d'encourager une meilleure inclusion, en subvenant par exemple aux coûts d'intégration de groupes de la société civile dans les ateliers régionaux sur l'Initiative de suivi sectoriel (dans lesquels les groupes locaux des partenaires de l'éducation et les ministères choisissent les participants dont les frais de déplacement sont couverts par le Secrétariat). Un examen complémentaire de la société civile doit non seulement être effectué pour garantir l'inclusion mais aussi pour s'assurer également de la diversité et de la représentativité des opinions de la société civile.

4. Définition des rôles et responsabilités

Le Secrétariat du GPE et ses partenaires devront également collaborer ensemble afin de mieux définir les rôles et responsabilités concernant ce mandat et d'améliorer les capacités des partenaires du GPE afin que ces derniers remplissent efficacement ces rôles. Ces rôles seront mieux définis par le biais d'un dialogue mené au niveau national et international, établi en fonction du cadre spécifique ; certains des principes initiaux, qui orienteront les efforts du GPE d'amélioration de la participation de la société civile, peuvent cependant comprendre les suivants :

a. **Concernant le Partenariat mondial pour l'éducation, le Secrétariat et les gouvernements, des bailleurs de fonds et des organismes internationaux**, chaque acteur doit avoir conscience de son rôle dans le soutien assuré à un processus décisionnel inclusif et participatif relatif aux politiques nationales, aux programmes et au financement. Ces rôles doivent être inspirés des principes de diversité (en veillant à ce que nul ne soit exclu à cause de différences ethnolinguistiques, socio-économiques ou d'une autre nature), de transparence (en s'assurant que toutes les informations pertinentes sont facilement accessibles et mise à disposition de façon opportune) et de participation (en garantissant que les processus collectifs identifient constamment les possibilités continues de collaboration, de concertation et de commentaires utiles).

b. **Concernant la société civile, il importe que les représentants de la société civile** disposent d'un mandat pour parler au nom de leurs groupes constitutifs, informer et solliciter des suggestions auprès de ces derniers de manière transparente et opportune, s'appuyer sur l'expertise d'un éventail diversifié de membres (y compris des plus marginalisés) et dialoguer en connaissance de cause avec d'autres acteurs afin de comprendre et d'influencer les politiques et pratiques. Il est également primordial que les acteurs de la société civile observent des bonnes pratiques de gouvernance, qu'ils soient issus d'ONGI, d'ONG locales, de syndicats ou de coalitions, et qu'ils collaborent pour gérer des priorités se révélant souvent différentes et en concurrence au sein de leurs groupes constitutifs, pluriels par essence. Les groupes de la société civile doivent également veiller à ce que leurs efforts de mise en œuvre dans le secteur de l'éducation soient conformes et coordonnés au plan national.

ANNEXE 2 : POINT SUR LE FONDS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'ÉDUCATION

1. OBJET

Ce document a pour objet de soumettre une mise au point au Conseil d'administration sur l'état du Fonds de la société civile pour l'éducation. Il comporte un aperçu de l'état du contrat, du rôle de l'UNESCO (l'entité de supervision) et des activités achevées à ce jour par les coalitions nationales.

2. CONTEXTE

2.1 Le 18 décembre 2012, le Conseil d'administration du Partenariat mondial pour l'éducation (le « GPE ») a approuvé une « allocation atteignant 14,5 millions USD en provenance du Partenariat mondial pour l'éducation afin de financer la proposition soumise par la Campagne mondiale pour l'éducation » (la « proposition du FSCE »), « l'UNESCO agissant en qualité d'entité de gestion » (BOD/2012/12-1).

2.2 L'administrateur fiduciaire a été invité à engager 7,25 millions USD sur ce montant dès la signature d'un accord avec UNESCO, puis de nouveau 7,25 millions USD à la suite d'autres instructions émanant du Conseil d'administration, cette deuxième somme sera soumise à l'étude de ce dernier lors de sa deuxième réunion en face à face se tenant en 2013.

2.3 Le Conseil d'administration a également demandé au Secrétariat de fournir, d'une part, un rapport sur la progression de la mise en œuvre de la proposition du FSCE, reposant sur les suggestions de l'entité de gestion, lors de la seconde réunion du Conseil d'administration en face à face en 2013 et de poursuivre, d'autre part, sa collaboration avec la Campagne mondiale pour l'éducation et l'UNESCO afin d'aborder en détail les questions soulevées dans l'examen rapide de la proposition du FSCE et de convenir des jalons devant être atteints, ce qui est susceptible de donner lieu à des révisions de la proposition du FSCE.

2.4 En sa qualité d'entité de gestion, l'UNESCO a rédigé des commentaires à l'intention du Secrétariat afin d'informer le Conseil d'administration du statut de la proposition du FSCE, y compris de celui des accords contractuels, des révisions apportées à cette proposition et aux étapes associées, de même que des activités entreprises à ce jour. Ce point viendra soutenir l'examen et l'approbation par le Conseil d'administration d'une autre dépense se montant à 7,25 millions USD afin de poursuivre le financement du FSCE en 2014, qui sera étudié au cours de la réunion du Conseil.

2.5 L'UNESCO a travaillé en étroite collaboration avec la CME tout au long de la période de préparation et de planification, afin d'améliorer le programme, les structures de gouvernance, de même que le cadre et les indicateurs de résultats.

2.6 Par ailleurs, l'UNESCO a procédé à une évaluation du contrôle et des risques financiers, afin d'apprécier le bien-fondé du cadre financier et administratif prévu en vertu du programme

du FCSE en 2013-14. L'évaluation est à présent achevée. Selon les constatations de celle-ci, la majorité des mécanismes et des structures de contrôle sont adéquats. Dans quelques domaines, des recommandations d'amélioration ont été formulées et seront reprises par l'UNESCO avec la CME dans les mois à venir.

2.7 Malgré certains problèmes et retards, l'UNESCO et le Secrétariat estiment qu'un travail considérable a été accompli par la CME et ses partenaires au cours de la période couverte par le rapport et que de solides bases ont été établies de nature à favoriser une réussite de la mise en œuvre des activités du projet par les coalitions à l'échelle nationale, régionale et internationale, dans le cadre de la phase suivante.

3. SIGNATURE DES ACCORDS

3.1 Au mois d'avril 2013, la Banque mondiale, en sa qualité d'administrateur fiduciaire du GPE, a signé avec l'UNESCO un accord de procédures financières (respectivement les 17 et 24 avril 2013). Au cours de sa réunion du 19 avril, le comité consultatif financier a approuvé le plan de supervision chiffré (648 454 USD) de l'UNESCO et les commissions de gestion des entités (1 016 157 USD) pour la durée totale du projet, ainsi que les décaissements autorisés se rapportant à la première tranche du FSCE. Le rôle de l'UNESCO a ensuite été modifié au profit de celui d'entité de supervision (ce changement a été confirmé par un courrier daté du 6 mai envoyé par le Président du comité consultatif financier (« CCF ») à l'UNESCO). La compréhension de l'UNESCO concernant ce rôle, tel que développé dans le cadre du dialogue engagé avec la CME et le Secrétariat du GPE, a été définie dans un document qui a été présenté, accompagné d'un plan de supervision chiffré, au Secrétariat du GPE en date du 9 avril 2013.

3.2 L'UNESCO a signé le 17 juillet 2013 un Accord relatif aux partenaires de mise en œuvre (« l'APM ») avec la CME, couvrant la première tranche de financement débloquée par le GPE, soit un montant total de 7,25 millions USD pour la période du 17 avril au 31 décembre 2013. La préparation de l'accord a pris plus de temps que prévu en raison du rôle « d'entité de supervision » qui implique une nouvelle modalité de coopération tripartite pour l'UNESCO, laquelle devait être encadrée de manière adéquate par les règles et réglementations en vigueur de l'organisation sur les plans administratif et financier.

3.3 De la même façon, le manuel sur les activités mondiales et régionales du GPE et ses termes de référence pour les entités de supervision ont été principalement conçus pour les projets nationaux engagés avec les gouvernements et un certain nombre de questions, se rapportant notamment aux déclarations de droits de douane, devaient être clarifiées entre l'UNESCO et le GPE avant que l'accord avec la CME ne puisse être signé.

3.4 L'APM prévoit les fonds seront payés en trois versements, dont deux ont à ce jour été transférés par l'UNESCO à la CME dès approbation des éléments livrables demandés, comme suit :

- un premier versement de 2 400 000 USD le 20 juillet 2013 et
- un second versement de 1 737 122 USD le 27 septembre 2013.

3.5 Le premier versement constituait un paiement anticipé pour la phase de mise en œuvre (du 1er juillet au 30 septembre), tandis que le second, transféré après soumission d'un rapport financier détaillé, couvrait les dépenses engagées au cours des phases de préparation et de planification (du 17 avril au 30 juin 2013). Un troisième versement de 3 112 877 USD est prévu pour le mois d'octobre 2013 afin de prendre en charge les activités pendant le dernier trimestre 2013.

3.6 Dès approbation de la deuxième tranche de financement par le Conseil d'administration du GPE, qui sera examinée lors de sa réunion de novembre, l'accord conclu entre l'UNESCO et la CME devra être modifié de manière à intégrer le montant supplémentaire de 7,25 millions USD. Parallèlement, en tenant compte du retard intervenu dans la signature des accords et dans le transfert du premier versement (lequel a différé à son tour les activités du projet), le plan de mise en œuvre et le calendrier de décaissements doivent être révisés, de même que le projet doit être prolongé, sans frais supplémentaires, du 31 décembre 2014 au mois d'avril 2015 afin de conserver une durée totale de 24 mois, comme prévue initialement.

3.7 Compte tenu de l'important travail entrepris par l'UNESCO dans la négociation des accords de dons, de la nature unique revêtue par la supervision du Fonds de la société civile pour l'éducation (qui constitue un nouvel accord pour l'UNESCO) et de la prolongation de la période de mise en œuvre jusqu'au mois d'avril 2015, l'allocation de supervision devrait être intégralement utilisée.

4. ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FSCE ENTREPRISES PAR LA CME JUSQU'AU 31 AOÛT 2013

4.1 Ce rapport traite des cinq premiers mois (avril à août 2013) du projet. Dans la mesure où il met l'accent sur les phases de planification et de préparation, sa nature diffère des rapports à venir qui feront état de la progression sur les quatre objectifs du programme. Au cours de la période visée par ce rapport, la CME et ses partenaires, en collaboration avec l'UNESCO, ont œuvré pour s'assurer de la présence des fondements appropriés permettant de garantir une réalisation efficace des objectifs du programme, en prenant en considération les enseignements tirés de l'évaluation de la dernière période de programme du FSCE et en abordant les questions soulevées par le Conseil du GPE de décembre 2012, en particulier la nécessité d'un plan de mise en œuvre détaillé assorti de jalons clairs, d'une approche et d'une structure améliorées sur le plan de la gouvernance, ainsi que d'un cadre efficace de suivi et d'évaluation.

4.2 Bien que le premier transfert de fonds soit intervenu plus tard que prévu, ce qui a été source de sérieuses difficultés pour la CME, un travail significatif a été effectué afin d'améliorer le programme et ses structures, un soutien intensif a également été apporté aux processus de planification des coalitions nationales dans le cadre d'un processus de solide collaboration mobilisant non seulement la CME et les partenaires régionaux de mise en œuvre, mais également un certain nombre d'autres ONGI/organisations internationales participant à travers le nouveau groupe des partenaires internationaux du FSCE. Ceci a mis en évidence la façon dont le FSCE peut parvenir à servir d'intermédiaire pour non seulement soutenir l'activité de la

société civile au niveau national, mais également pour coordonner un soutien international à cette activité.

5. ACTIVITÉS ESSENTIELLES ET JALONS ATTEINTS

Amélioration de la conception et des structures du programme :

5.1 Cette partie du travail, qui visait une réalisation plus efficace du programme, a bénéficié de l'éclairage des enseignements tirés de la première phase du FSCE, des discussions tenues entre les partenaires de mise en œuvre, ainsi qu'avec l'entité de supervision et de l'évaluation indépendante de la phase 1. Elle fait également écho à l'examen rapide du GPE effectué à la fin de l'année 2012. Elle comprenait les activités suivantes :

- La ***structure de gouvernance*** du FCSE a été révisée à travers l'introduction du comité mondial de surveillance du FCSE. La nouvelle structure cherche à garantir une stricte répartition des rôles en termes de mise en œuvre, de gestion et de responsabilité afin d'éviter les possibles conflits d'intérêts susceptibles de survenir. Les termes de référence de toutes les structures du FSCE, y compris des partenaires de mise en œuvre à l'échelon régional et international, ont été mis au point afin de contribuer à une efficience et à une efficacité accrue des relations de travail dans le cadre du programme.

- Une approche d'engagement visant ***à sensibiliser les autres partenaires de la société civile***, tant au plan national qu'international, a été mise au point. Elle comprenait la constitution du groupe des partenaires internationaux du FSCE, qui a tenu sa première réunion à Londres les 8 et 9 juillet 2013 et a convenu des modalités de travail ainsi que de mesures concrètes, comme la cartographie des domaines prioritaires des coalitions et les besoins/forces en capacités, une cartographie de la présence des ONGI et les mécanismes de partage des ressources et des outils.

- Une priorité accrue accordée à la ***composante sur l'apprentissage*** a été intégrée dans la conception du programme, moyennant l'incorporation d'auto-évaluations et d'analyses dans le processus de planification, ainsi qu'une évaluation par les partenaires régionaux de mise en œuvre et les comités régionaux de financement. Sur cette base, un plan mondial de soutien des capacités et d'apprentissage relatif au FSCE au cours de la phase de mise en œuvre a été préparé en collaboration par la CME et les partenaires régionaux et internationaux au cours de la phase de mise en œuvre.

- Les ***comités régionaux de financement***, qui examinent et approuvent les plans nationaux et les budgets de chaque région, ont été reconstitués et leurs directives révisées. Les comités comptent à présent des personnes émanant de diverses ONG, des experts indépendants, les secrétariats régionaux et internationaux du FSCE, de même que des organismes de gestion financière. Ils ont assuré un soutien intensif de haute qualité pour améliorer la qualité des programmes établis par les coalitions nationales.

• De nouveaux ***modèles et directives de propositions*** pour les coalitions nationales ont été produites afin de fournir une orientation et un soutien clairs au développement d'applications, ainsi qu'aux nouvelles auto-évaluations des capacités.

• Les ***procédures financières et de gestion des dons du FSCE*** ont été révisées pour inclure des détails plus approfondis et une communication plus efficace des informations financières dans la conception du nouveau programme.

• Des ***plans et des budgets de mise en œuvre*** détaillés, y compris des modèles de budget pour le niveau national reliant les activités aux objectifs, ont été élaborés afin de permettre un suivi et une évaluation des dépenses plus efficaces par rapport aux objectifs du programme.

Élaboration des propositions et développement des capacités des coalitions nationales :

5.2 Conformément aux principes de la CME en matière d'adhésion des pays aux programmes, la priorité et l'approche des propositions des coalitions sont déterminées au plan national selon chaque contexte. Pendant la période couverte par le rapport, les efforts de la CME visaient à s'assurer que les propositions mises au point en soutien au FSCE étaient correctement conçues, logiques et convaincantes, bénéficiaient d'un large soutien de la société civile, s'avéraient adaptées au contexte national et clairement liées aux objectifs globaux du programme du FCSE en vue de la réalisation d'un programme cohérent à l'échelle mondiale. Les activités comptaient notamment :

• La coordination du processus d'élaboration d'un programme national et d'un ***soutien spécifique ciblé*** aux coalitions nationales par l'intermédiaire des Secrétariats régionaux et des organismes régionaux de gestion financière. En Afrique, au Moyen-Orient et en Europe de l'Est, la CME a coordonné un soutien technique supplémentaire au profit des coalitions faisant état de besoins particuliers en capacités de la part des membres du groupe des partenaires internationaux.

• Les coalitions présentes dans ***49 pays*** ont à ce jour soumis des propositions de soutien au FCSE, dont ***35*** ont été **intégralement approuvées**. 17 propositions ont été approuvées mais certains aspects ou composantes de celles-ci doivent être révisés. En outre, dans quatre autres coalitions nationales, certaines propositions bénéficient actuellement d'un soutien afin d'améliorer leurs structures organisationnelles ou leur gouvernance en vue de soumettre ultérieurement des propositions modifiées.

• En raison du retard dans la mise à disposition du financement du FSCE, aucun ***accord de don*** n'avait été signé à la fin du mois d'août 2013, mais des accords de dons intervenant dans toutes les régions devraient être finalisés à la fin du mois d'octobre 2013. Néanmoins, la plupart des coalitions sont parvenues à conserver un certain niveau d'activités tout en élaborant leurs propositions et budgets relatifs au FSCE, à poursuivre sur leur lancée et à maintenir leurs positions en tant que représentants de la société civile dans leurs pays. De nombreuses coalitions ont pris part à une forme de participation au dialogue sur les

politiques ou aux examens sectoriels et ont continué à s'engager auprès de leurs membres, en communiquant des informations, en révisant des structures et en offrant des possibilités de formation et de renforcement des capacités.

• Un ***atelier sur les finances***, organisé par l'organisme de gestion financière pour l'Afrique, Oxfam, destiné aux comptables des coalitions de la région, s'est déroulé à Dakar du 19 au 23 août 2013. Il avait pour objectif de développer la compréhension des participants sur les questions de gestion financière, le partage des enjeux et des connaissances, ainsi que la formation générale en gestion financière.

6. ACTIVITÉS PRÉVUES POUR LE FSCE POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 2013 ET DE 2014

Activités pour septembre-décembre 2013 :

6.1 Aux mois de septembre et d'octobre 2013, les comités régionaux de financement collaboreront avec les coalitions, afin de finaliser les accords de dons pour toutes les propositions approuvées ; la mise en œuvre du programme national pourra ensuite pleinement débuter. Les Secrétariats régionaux et les comités de financement continueront à aider les coalitions à améliorer ces propositions nationales, qui doivent être de nouveau présentées à la mi-octobre 2013 au plus tard.

6.2 L'accent étant placé sur le développement du programme et la conception touchant à sa fin, l'attention, tant au plan régional qu'international, se porte à présent sur la réalisation d'un plan complet de renforcement des capacités et d'apprentissage. Actuellement en cours, sa rédaction s'appuie sur les consultations effectuées auprès des coalitions, des régions et du groupe des partenaires internationaux. Celle-ci fera valoir les contextes, les besoins et les intérêts nationaux afin de développer des initiatives, des événements, des outils de soutien et de tirer profit des possibilités et capacités déjà existantes.

6.3 Plusieurs événements d'apprentissage, programmés au niveau régional, ont été reportés en raison de l'arrivée tardive des fonds. Ils devraient à présent se dérouler aux dates suivantes :

- Moyen-Orient/Europe de l'Est : Amman, 18 - 27 octobre 2013
- Amérique latine : La Paz, 12 - 15 novembre 2013
- Asie et région du Pacifique : (lieu de réunion à déterminer) 3 - 5 décembre 2013
- Afrique : Mombasa, 16 - 20 décembre 2013

6.4 Le recrutement de personnels supplémentaires à plein temps au sein de la CME et de l'UNESCO, l'entité de supervision, sera prochainement achevé et permettra aux partenaires de développer et d'instaurer un cadre de suivi et de rapport complet au cours du dernier trimestre 2013, ainsi que des processus pour l'examen régulier des rapports sur les coalitions et les programmes régionaux ainsi que de la gestion financière.

Activités prévues pour 2014 :

6.5 La phase suivante du FCSE se concentrera sur la mise en œuvre des plans à l'échelle nationale, l'assistance technique, le renforcement des capacités, de même que sur la promotion de l'apprentissage et de la collaboration entre les pays aux niveaux régional et international. Bien que chaque proposition soit dictée par son contexte national, certains thèmes peuvent être clairement observés pour chaque région. Ceux-ci fourniront les fondements du soutien aux capacités régionales et internationales, ainsi qu'au renforcement de l'aide dans les programmes internationaux et régionaux de défense et de sensibilisation :

- Afrique : éducation inclusive, éducation de qualité, enseignants et apprentissage, éducation préscolaire, éducation non institutionnelle, financement de l'éducation
- Moyen-Orient et Europe de l'Est : accès à l'éducation de base avec une priorité accordée aux filles, qualité d'éducation pour tous, équité et inclusion, financement de l'éducation
- Amérique latine : droit à l'éducation et à la démocratie, suppression des frais imposés aux usagers, éducation inclusive, équité entre les sexes, financement de l'éducation, cadre de l'éducation au-delà de 2015
- Asie et région du Pacifique : droit à l'éducation, questions relatives à la qualité de et aux enseignants, éducation inclusive, financement de l'éducation et partenariats public-privé, alphabétisation, éducation de la petite enfance, cadre de l'éducation au-delà de 2015
- Examens de l'éducation pour tous et au-delà de 2015 : L'engagement à l'égard des processus relatifs à la réalisation de l'éducation pour tous à l'horizon 2015 et des cadres au-delà de 2015 a été estimé, de façon générale, comme représentant un important domaine d'intérêt pour les coalitions sur l'ensemble des pays et des régions. Le FSCE occupe une place stratégique permettant de s'assurer des contributions de la société civile à l'examen de l'éducation pour tous et aux discussions après 2015. Les activités prévues à l'échelle nationale comprennent notamment la réalisation d'enquêtes, de consultations, des examens de l'éducation pour tous et l'élaboration d'un document de situation. En outre, les secrétariats régionaux et internationaux œuvreront pour s'assurer que ces activités sont liées aux consultations régionales et internationales et intégrées à ces dernières.

6.6 En termes d'approches, le plan identifie une implication proactive dans les espaces politiques concernant la politique, la planification et le suivi du secteur de l'éducation, avec un accent particulier mis sur l'engagement dans les groupes des partenaires locaux de l'éducation, les groupes de travail technique, etc., sur la sensibilisation budgétaire et sur l'engagement auprès des décideurs politiques infranationaux et nationaux.

FONDS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR L'ÉDUCATION : JALONS ET ACTIVITÉS RÉALISÉES

Amélioration de la conception et de la planification du programme

- ✓ Conception du programme et budget détaillé du FCSE révisé et achevé
- ✓ Structure de la gouvernance du FCSE finalisée, y compris les termes de référence de toutes les structures de gestion et de gouvernance
- ✓ Directives aux fins de l'évaluation des propositions des coalitions et affectations des fonds achevées
- ✓ Directives sur la gestion financière du FCSE achevées
- ✓ Plan de ressources humaines en place
- ✓ Personnel du Secrétariat mondial de la CME et du FCSE recruté (partiellement achevé, nouveau recrutement d'un poste-clé en cours)
- ✓ Plan de mise en œuvre du FCSE achevé

Accords de dons et gestion de programme

- ✓ Tableau budgétaire comportant des liens clairs avec les objectifs finalisés (devant être achevé pour le niveau national sous peu)
- ✓ Accords signés entre la CME et les Secrétariats régionaux et les organismes régionaux de gestion de financements
- ✓ Comité international de surveillance nouvellement établi, constitué et opérationnel
- ✓ Lancement du Groupe des partenaires internationaux du FCSE (précédemment nommé Groupe consultatif international ou « GCI »)
- ✓ Structures régionales pour le Moyen-Orient et l'Europe de l'Est établies (partiellement achevé)
- ✓ Planification de discussions avec l'UNESCO et la CME

Planification, évaluation des propositions et allocation de financements afférentes aux coalitions nationales

- ✓ Directives et modèle sur les propositions des coalitions finalisés et diffusés
- ✓ Les coalitions reçoivent un appel de propositions du FSCE
- ✓ Les régions, la CME et le GCI fournissent un soutien en renforcement des capacités pendant la phase d'élaboration de la proposition
- ✓ Les coalitions soumettent les propositions pour l'évaluation régionale
- ✓ Le comité régional de financement reçoit et évalue les propositions des coalitions, approuve et finance des décisions d'allocations
- ✓ Les régions signent des contrats avec les coalitions nationales
- ✓ Première tranche de financement (partiellement) décaissée au profit des coalitions nationales par les organismes de gestion financière

Plan de soutien à l'apprentissage/aux capacités

- ✓ Approche sur le soutien aux capacités, à l'apprentissage et à la collaboration Sud-Sud
- ✓ Approche de l'élargissement de l'engagement avec les organisations de la société civile
- ✓ Indication des besoins des coalitions en renforcement des capacités par le biais d'un processus de propositions

Activités des coalitions en cours

- ✓ Pendant la phase de planification, les coalitions ont poursuivi la mise en œuvre des activités conformément aux précédents programmes, certaines bénéficiant d'un don de « poursuite et de planification » afin de couvrir la période courant d'avril à juin 2013